

**COMPTE RENDU
REUNION DU BUREAU
REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation : 2 août 2023

Le cinq septembre deux mil vingt-trois à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 8

Exprimés : 9

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Excusé
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Excusé - Procuration à M. LOVICH
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Présent
Monsieur	Marien	LOVICH	Membre	Présent

M. PENNING est secrétaire du syndicat

Assistent : Messieurs MORELLE (VP CCPD), BASTIN Clément, LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 15 mai 2023

Nouvelle identité visuelle du bassin de la Vouge

Finances

- Décision Modificative Budgétaire n°1 – *Délibération 2023-16*
- Mise en place de la nomenclature M57 – *Délibération 2023-17*

PPRE

- Fiches Actions 2023
 - o Retour sur la journée de sensibilisation
 - o Point sur les actions de l'été et de l'automne 2023
- Communication autour de l'entretien des cours d'eau
- Lancement du marché 2023-2025 (deux tranches)

Contrat Vouge 2022-2024

- Retour sur la signature de l'avenant au contrat (contreparties)
- Démarche sur les zones humides (Cent Fonts et mare de la Chocelle) – Point d'étape

- Étude de débusage et de restauration de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Fin de la démarche
- Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine – Point d'étape

Etude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Point d'étape

Autres informations

- Réflexion sur les démarches de restauration des continuités écologiques de la Bièvre (Marliens – Tart) et de l'Oucherotte (Longecourt-en-Plaine)
- Réintroduction de la rubrique 3.3.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement – Point d'étape
- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Retour sur l'inauguration
- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- Autres informations & questions diverses

Comme lors des réunions précédentes, un questionnaire interactif est proposé aux membres du bureau en début de séance.

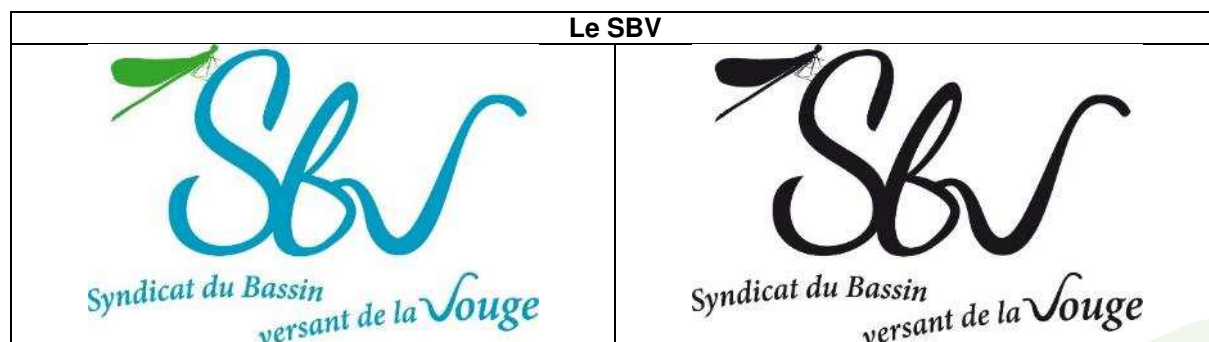
Le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant un complément d'étude sur la nappe de Dijon Sud (Inter CLE). Celle-ci a été transmise par courriel le 1^{er} septembre 2023. La proposition est adoptée à l'unanimité.

I. Approbation du CR du 15 mai 2023

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Nouvelle identité visuelle du bassin de la Vouge

M BOILLIN Nicolas explique les motivations et idées qui ont amené aux nouveaux logos. Les membres du bureau trouvent la nouvelle identité novatrice et moderne.



La CLE	
 Commission locale de l'eau du Bassin versant de la Vouge	 Commission locale de l'eau du Bassin versant de la Vouge
Le Contrat	
 2024 2022 CONTRAT DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE	
 2024 2022 CONTRAT DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE	 2024 2022 CONTRAT DE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE

III. Finances

a. Décision Modificative Budgétaire n°1 – *Délibération 2023-16*

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au bureau de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2023.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits d'ordre budgétaire comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses		O/R
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
45 – 4541 – 121 – Bièvre	26 500 €		R
45 – 4541 – 125 – Morpho CFonts		1 500 €	R
45 – 4541 – 126 – Min Centre		25 000 €	R
45 – 4541 – 131 – ZH Chocelle		6 000	R
Total	26 500 €	32 500 €	R

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
45 – 4542 – 127 – Milleraie		3 612.37 €	R
45 – 4542 – 131 – ZH Chocelle		6 000 €	R
Total	0 €	9 612.37 €	R

b. Mise en place de la nomenclature M57 – *Délibération 2023-17*

1. Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires, par exemple le mécanisme de fongibilité des crédits.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le Budget Principal (+ *lister budgets annexes le cas échéant*) à compter du 1^{er} janvier 2024.

2. Application de la fongibilité des crédits

Le conseil syndical peut autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Cette autorisation est donnée au moment du vote du budget. Le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

3. Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 n'apporte pas de modification sur le périmètre des amortissements.

En revanche, elle introduit le principe de l'amortissement au prorata temporis qui s'appliquera en particulier aux subventions d'équipement versées.

Ceci étant exposé, et vu l'avis favorable du comptable public, il est proposé d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, pour le budget principal du SBV, à compter du 1^{er} janvier 2024. Le SBV appliquera le plan de compte-développé et d'autoriser le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, pour le budget du SBV ;
- AUTORISE le Président à signer tout permettant l'application de la présente délibération.

c. Etude Inter CLE - *Délibération 2023-19*

En vertu des délibérations du 2022-20 et 2023-02, le SBV, pour le compte de l'Inter CLE, a engagé plusieurs études pour lesquelles le Conseil Départemental de Côte d'Or peut apporter un financement complémentaire à celui de l'AERM&C.

Le Président rappelle que l'ensemble des démarches est prévue au contrat de la nappe de Dijon-Sud 2022-2024.

Il propose, de compléter le plan de financement sur les démarches suivantes :

- POL.3.3.1_Diagnostic de 11 ouvrages au droit des PPR et PPE ;
- Q.2.1.1_Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau (sensibilisation, diagnostic et pose de matériel hydroéconomiques) ;
- Q.2.2.5_Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable (complément – phase 3).

Selon les plans de financement suivants :

- POL.3.3.1 pour un coût maximal de 15 000 € TTC ;
 - o AERM&C, 70% du montant TTC ;
 - o Conseil Départemental de Côte d'Or, 10% du montant HT, soit 8.3% du montant TTC ;
 - o Inter CLE, 21.7% du montant TTC.
- Q.2.1.1 pour un coût maximal de 15 000 € TTC ;
 - o AERM&C, 50% du montant TTC ;
 - o Conseil Départemental de Côte d'Or, 20% du montant HT du volet communication uniquement, soit 5% du montant TTC ;
 - o Inter CLE, 45% du montant TTC.
- Q 2.2.6 sur la campagne d'essais d'infiltration pour un coût maximal de 15 000 € TTC ;
 - o AERM&C, 50% du montant TTC ;
 - o Conseil Départemental de Côte d'Or, 30% du montant HT, soit 25% du montant TTC ;
 - o Inter CLE, 25% du montant TTC.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation des études prévues au contrat de la nappe de Dijon Sud ;
- INSCRIT aux budgets 2023 et suivants, les dépenses et les recettes nécessaires à la réalisation de celui-ci
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, et du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon le plan de financement présenté ci-avant ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

IV. PPRE

Le Président donne la parole à M. BASTIN.

a. Fiches Actions 2023

i. Retour sur la journée de sensibilisation des élus aux travaux de diversification

M BASTIN précise que 7 élus du syndicat ont participé à cette journée, ainsi que les propriétaires concernés par les sites visités. Les objectifs étaient de découvrir les travaux de faible ampleur morphologique d'une part et la réponse du milieu, qui s'avère rapide, d'autre part. Durant cette matinée, l'intégration de l'entretien dans ce type de travaux a été abordé, notamment sur la valorisation du bois coupé utilisé pour la création des épis et des caches. M. BASTIN dit que les discussions ont été de qualité, notamment sur le retour positif, de la profession agricole, des travaux de restauration des cours d'eau.

Le Président dit que c'était une journée importante pour montrer la qualité du travail des techniciens. Malgré la faible participation des élus, il souhaite que celle-ci soit renouvelée en 2024.

ii. Point sur les actions de l'été et de l'automne 2023

Le technicien de rivières présente les travaux de densification des aménagements sur la Varaude réalisés entre Juillet et Aout 2023, sur les communes de Noiron-sous-Gevrey et Izeure (FA 1 et 3). Les nouveaux aménagements sont disposés sur une distance d'environ 1km du cours d'eau.

Les techniques utilisées ont été les suivantes :

- Souches mortes ;
- Sous-berges artificielles ;
- Blocs-abris ;
- Épis fagots.

L'objectif est de diversifier les écoulements et les habitats pour la faune et la flore aquatique, tout en remobilisant les fonds. grâce à l'augmentation de la vitesse moyenne du courant, du fait du pincement du lit d'étiage.

Quelques photographies d'illustrations :



M BASTIN rappelle que d'autres projets similaires seront mis en place dans les prochaines semaines ; ils concernent :

- La densification des aménagements sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine (FA 2)
De nouveaux aménagements vont être implantés sur 800 mètres, avec les mêmes techniques et objectifs que sur la Varaude.
- La diversification de la Bièvre le long des bassins de l'ASA à Echigey / Aiserey (FA 4)
Des travaux de diversification seront engagés sur un peu plus d'1 km. Les techniques seront également analogues aux projets précédents, toutefois avec l'ajout d'une recharge granulométrique sur la partie amont du secteur d'interventions.

- La plantation de ripisylve sur le Ruisseau du Milieu à Barges (FA 5)

Il est prévu un comblement des encoches d'érosion (dû à la présence d'un ancien drain forestier), puis des plantations d'essences locales.

b. Communication autour de l'entretien des cours d'eau

À la suite des demandes du bureau, lors de la réunion du 15 mai 2023, M BASTIN présente sa réflexion quant aux modalités futures de l'entretien de la ripisylve, dès lors où il est vraisemblable que celui-ci ne sera plus financé, à compter du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, qui débutera au 1^{er} janvier 2025 :

- Couplage de l'entretien avec des travaux de petite diversification (niveau R1) :
 - o Avantage : Financement à 80% ;
 - o Inconvénient : Entretien ponctuel et en une seule fois.
- Limitation aux seuls travaux dit « d'urgence » :
 - o Avantage : Coût réduit (sauf à considérer qu'il n'y aura pas trop d'interventions à engager) ;
 - o Inconvénient : Pas de gestion globale et concertée.

M BASTIN rappelle qu'il s'agira, en fin de PPRE actuel (2025), du 4^{ème} cycle complet d'entretien ; ainsi il faut considérer que le « plus gros du travail » a été réalisé par le SBV. À ce propos, il est à noter que les coûts des travaux annuels ont baissé PPRE après PPRE, ce qui valide cette hypothèse. Il explique qu'il est indispensable de faire une communication claire et concise, sur l'entretien, sur les droits et les devoirs des propriétaires. En effet, il dit être régulièrement interpellé sur ce sujet, lorsque qu'il se déplace sur le terrain. Il insiste aussi sur le rôle de conseil du SBV, dans la gestion des bords de cours d'eau.

Un débat s'engage :

- M. MORELLE s'inquiète des aléas climatiques futurs. Il rappelle l'importance de la prise en charge des propriétaires riverains ;
- M. COLLARDOT, pense qu'il faudrait rédiger un fascicule de quelques pages qui serait envoyé aux communes mais aussi qui devrait être diffusé au-delà. Il pense au moment d'échanges / de rencontre avec les riverains sur le terrain ;
- M. JACQUET s'interroge sur la possibilité de facturer les travaux aux riverains qui ne pourraient pas intervenir, par manque de moyens techniques ;
- M. BOILLIN Nicolas, confirme qu'il n'est pas possible de facturer les travaux dès lors où le SBV à une DIG (sans enquête publique) qui lui permet d'intervenir sur les fonds privés avec des fonds publics ;
- M. LOVICHU pense que la diffusion d'un court livret est une bonne solution ;
- M. ROBIOT propose de solliciter une réunion avec les ASA sur ce point ;
- M. COLLARDOT conclut en demandant à M. BASTIN de rédiger un projet de livret de quelques pages qui sera présenté lors du prochain bureau. Il note aussi que des réunions ponctuelles devront être organisées afin d'échanger sur l'entretien en particulier (item 2° du L211-7 du CE), mais aussi sur les deux autres qui concernent la gestion des milieux aquatiques (items 1° et 8°) du CE).

c. Lancement du marché 2023-2025 (deux tranches)

M. BASTIN explique que les travaux de diversification ont été intégrés au marché 2023-2025, ainsi que la valorisation du bois coupé. Le dépôt des candidatures se fera au plus tard le 29 septembre à 12h30. Il précise que ces deux tranches correspondent à la fin du 11^{ème} programme de l'AERM&C et qu'en conséquence, il y aura des financements (sous réserve de la réalisation des contreparties (cf. ci-après)). L'entretien de l'hiver 2025-2026 n'est quant à lui pas assuré pour le moment (cf. discussion ci-avant) et servira de transition pour le prochain programme.

Quelques questions se posent :

- M. MORELLE s'interroge au-delà de l'entretien, s'il est prévu de nouvelles interventions sur le « parcours de pêche », situé sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux sur lequel, il avait été implanté il y a quelques années des épis-bois ;
- M. BASTIN dit que selon les opportunités, il pourrait être envisagé cette possibilité, sous réserve de la réponse des riverains qui restent néanmoins propriétaires des bois coupés ;

- M. BOILLIN Nicolas précise qu'en cas de choix futur de coupler l'entretien avec la diversification, les bois ne seraient plus valorisés en copeaux, ni disponibles pour les riverains ;
- M. COLLARDOT constate que la demande en copeaux diminue année après année ;
- M. ROBIOT précise que la commune de Noiron-sous-Gevrey reste une exception dans ce domaine.

V. Contrat Vouge 2022-2024

a. Retour sur la signature de l'avenant au contrat (contreparties)
Le Président transmet la parole à M. LANIER.

Pour mémoire, suite à la décision du conseil d'Etat d'annuler la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques, les délais d'instruction des dossiers loi sur l'eau (DLE) ont été nettement allongés et que dans ces conditions les contreparties (apport d'un financement de 30 % sur les tranches du PPRE) prévues dans la rédaction initiale ne pouvaient plus être mises en œuvre dans les délais contractualisés. Des échanges ont été engagés entre le SBV et l'AERM&C et ont permis de trouver un accord sur la modification des contreparties 2023 et 2024.

La proposition d'avenant ayant reçu un avis favorable du bureau le 15 mai 2023, le Président du SBV a signé le document le 14 juillet 2023. Il devrait être suivi prochainement de celle du Directeur Général de l'AERM&C.

b. Démarche sur les zones humides (Cent Fonts et mare de la Chocelle) – Point d'étape
Le Président donne la parole à M. BASTIN

Dans le cadre de l'appel à projets « Eau et Biodiversité » 2023 de l'AERM&C, le SBV a reçu, un avis favorable du jury, le 18 juillet 2023, pour le financement du projet de restauration de la mare de la Chocelle. Le projet d'un montant de 5 760€ sera subventionné à 70% (ainsi que du temps de travail du technicien de rivières). En parallèle à cette démarche, le département de Côte d'Or souhaite intégrer le réseau de mares de la Chocelle, au nouvel Espace Naturel Sensible (ENS) en cours de création. Lors d'une réunion à venir (fin octobre), il sera discuté la répartition de l'animation sur ces sites et réfléchi une stratégie foncière.

A ce propos M. BASTIN, précise que l'acquisition des zones humides par les collectivités est envisageable ; achat qui peut être financé par l'AERM&C, mais aussi au titre des Fonds Verts.

Concernant la valorisation de la Zone Humide de la Cent Fonts à Féney (Installation d'un observatoire de la faune sauvage), il est précisé que l'Agence de l'Eau ne peut la financer en l'état. Toutefois, l'action, incluse dans le Contrat 2022-2024, sera bien comptabilisée à ce titre ci et n'entraînera ainsi pas, de conséquence financière négative pour le SBV.

Un projet de convention avec la commune de Féney a déjà été discutée et actée entre les parties. Après présentation de deux devis, les élus retiennent celui prévoyant la réalisation et la pose de l'observatoire sous la responsabilité de l'association « Le Pic Vert ». Ils demandent à ce qu'il soit vérifié, la nécessité (ou non) de déposer une déclaration de travaux (cabane de 20m² environ) auprès des services urbanisme de Dijon Métropole.

M. BASTIN précise qu'une visite sur des sites déjà aménagés est à programmer avec l'association « Le Pic Vert », dans les prochaines semaines.

Le bureau valide le principe, prend acte que le projet définitif (plan de financement notamment) sera présenté lors d'une prochaine réunion, pour être intégré au budget primitif 2024.

c. Étude de débusage et de restauration de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Fin de la démarche

Lors de la précédente réunion du bureau, il avait été décidé de stopper le projet et de solliciter une participation financière de la commune de Saulon la Chapelle sur le restant à charge.

Le conseil municipal de Saulon-la-Chapelle a pris deux délibérations qui ont validé d'une part, l'arrêt de la démarche et, d'autre part, définissant la part de la commune sur le reste à charge des frais engagés pour l'étude.

C'est ainsi qu'une convention de financement, définissant les participations financières de chaque partie (50 % pour SLC et 50 % pour le SBV) a été signée le 18 juillet dernier.

Le bureau constate donc la fin de cette démarche et regrette qu'elle n'ait pu être menée à son terme.

d. Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine – Point d'étape

M. LANIER fait un point sur l'avancée des deux démarches (fusionnée en un seul dans l'appel d'offres, de manière à réduire les coûts) depuis le dernier bureau :

- C'est le bureau d'études Artelia qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux ;
- La consultation visant à choisir l'entreprise responsable des travaux a été ouverte du 5 juin au 28 juin 2023 ;
- A la date limite du 28 juin à 12h, trois offres ont été remises :
 - o Groupement d'entreprises SARL Pennequin (mandataire) / Fèvre Viellard paysage – pour un montant de 184 334,50 € HT ;
 - o Groupement d'entreprises Vinci construction terrassement SAS (mandataire) / Vinci construction maritime et fluvial pour un montant de 244 971,10 € HT ;
 - o Groupement d'entreprises EHTP SAS (mandataire) / EURL Chenot / NGE GC pour un montant de 189 926,60 € HT.
- Après examen, c'est le groupement d'entreprises EHTP SAS / EURL Chenot / NGE GC qui a présenté l'offre la mieux-disante. Celle-ci a été retenue le 26 juillet 2023 ;
- Le marché a été notifié le 8 août dernier ;
- Une pêche de sauvegarde de la population piscicole se déroulera le 6 septembre ;
- Les travaux débiteront le 7 septembre. Ils devraient s'achever à la mi-octobre ;
- Des prises de vue par drone sont prévues pendant et après travaux, soit au printemps.

M. LANIER rappelle que la totalité des propriétaires et exploitants concernés ont été recontactés dans l'été pour présenter le projet remodelé suite refonte liée à la découverte de l'Agrion de Mercure.

Le calendrier des travaux prévoit :

- 4 semaines de préparation de chantier (DICT, arrêté de circulation, ...) en août ;
- 7 semaines de travaux morphologie/continuité en septembre-octobre ;
- 1 semaine de travaux de plantation en novembre.

Le panneau d'information sur les travaux sera implanté sur site à l'intention du public. Il se présente comme suit :

LA RENATURATION DE LA BIÈTRE
RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ EN CONCILIANT LA PRÉSERVATION DES ACTIVITÉS HUMAINES

CONTEXTE DES TRAVAUX
Afin de retrouver une plus grande richesse des milieux aquatiques et un état de bonne qualité, la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000, appelée « DCE », impose à tous les pays de l'Union européenne l'adoption de plan d'aménagement de base les travaux d'eau.

OBJECTIFS DES TRAVAUX
Face à ce constat, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge a financé les travaux de restauration de la Bièvre, sur un tronçon de 1 455 m.

PRINCIPES DES TRAVAUX
Les aménagements consistent à :
 • Remodeler les berges afin de développer les habitats de bordures, et créer des annexes hydrauliques
 • Diversifier localement les microclimats en 31 mètres cubes de graviers, banquettes végétales
 • Planter des arbres et arbustes adaptés au haut de berge : alnus, saule blanc, saule blanc, etc.
 • Restaurer la Bièvre au droit du moulin du Centre et dans l'axe aval enlevant : suppression des restes d'ouvrages, recensement des accoulements par l'intermédiaire de banquettes.

Les travaux favoriseront à terme :
 • La biodiversité du milieu
 • La libre circulation piscicole
 • La résilience face au changement climatique
 • Une bonne connaissance entre le B, l'Etat et la berge
 • L'implantation d'une ripisylve bien développée

Marché & financement :
 Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises EHTP/EURL CHENOT pour un montant de 189 926,60 € HT.
 Les subventions approuvées de la commune s'élevaient à :
 • Participation de la commune : 60% Agence de l'Eau, 20% Région BFC et 20% SDV
 • Participation du Syndicat Intercommunal de la Vouge - 20% Agence de l'Eau, 20% Région BFC et 20% SDV

VI. Etude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – Point d'étape

Un bref retour sur le premier atelier organisé le 29 juin 2023 :

- La participation fut importante (80 personnes), mais il est à noter une sous-représentation des élus (absence de ceux de DM, du Département de Côte d'Or et de la Région BFC notamment) ;
- Les échanges ont été fructueux autour du diagnostic territorial qui s'est organisé autour des thématiques suivantes :
 - o Milieux et qualité de l'eau ;
 - o Gestion quantitative ;
 - o Gouvernance, solidarité, aménagement du territoire ;
 - o Activités économiques.
- Un article a été publié sur le BP le 7 juillet 2023

Les prochaines réunions des ateliers de contribution se dérouleront les :

- 27 septembre à Brazey en Plaine, sur le thème de l'évolution des conditions naturelles ;
- 14 novembre à Dijon, sur le thème de l'évolution des usages.

NB : après échange et accord avec nos partenaires le lendemain de la réunion, il a été acté que l'ensemble des membres du bureau du SBV seront invités à tous les ateliers de contribution, notamment le prochain, celui du 27 septembre.

VII. Affaires et informations diverses

- a. Réflexion sur les démarches de restauration des continuités écologiques de la Bièvre (Marliens – Tart) et de l'Oucherotte (Longecourt-en-Plaine)

M. BASTIN explique que des contacts ont été pris avec les maires de Marliens et de Tart, sur la gestion du vannage agricole situé sur la Bièvre à quelques centaines de mètres de la source, en aval du village de Marliens. Il rappelle que la source de la Bièvre s'assèche chaque été et que l'impact de la fermeture continue du vannage est très problématique (eutrophisation, hausse de la température, mortalité piscicole, ...), au regard de l'intérêt (?) de sa conservation.

M. COLLARDOT souhaite pouvoir rencontrer les maires des deux communes concernées dans les prochaines semaines.

M. BASTIN rappelle qu'il existe deux lavoirs situés sur l'Oucherotte dans le village de Longecourt-en-Plaine. Les élus de la commune ont sollicité le SBV afin de mettre en place une gestion différenciée et globale de la rivière sur près de 1 km. Actuellement, la gestion communale sur l'ouvrage amont est manifestement insuffisante et que sur l'ouvrage aval, il n'y a aucune manipulation, le laissant continuellement fermé (au droit du château). En l'espèce, la commune souhaite restaurer l'Oucherotte mais ne sait pas comment procéder particulièrement avec le propriétaire du château de Longecourt-en-Plaine.

Des échanges s'engagent :

- M. JACQUET rappelle les démarches engagées historiquement par le SBV, et en particulier par M. GELIN, ancien Vice-Président du SBV en charge du bassin de la Bièvre. La conclusion avait été un refus catégorique du propriétaire du château de s'engager dans la démarche ;
- M. COLLARDOT dit que ce projet ne doit se faire que sur une distance suffisamment importante, pour que l'impact sur la rivière soit visible. Il faudra intervenir non seulement sur la restauration des continuités mais aussi sur la morphologie de l'Oucherotte ;
- M. BOILLIN dit que le SBV a reçu des informations récentes quant aux droits et à la propriété des deux vannages ;
- M. BASTIN propose de faire prochainement une réunion avec les élus de Longecourt-en-Plaine, dans l'objectif de décider des suites à donner ;
- Le bureau valide cette démarche, mais demande à être prudent mais aussi rigoureux, afin de ne pas avoir de nouveau, une mauvaise surprise sur le projet.

- b. Réintroduction de la rubrique 3.3.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement – Point d'étape

M. BOILLIN Nicolas fait un rapide retour sur la procédure de réintroduction de la rubrique. Pour rappel, la consultation publique sur le projet s'est déroulée du 19 avril au 11 mai 2023. Depuis, le Président,

suite à son courrier signé en commun avec les syndicats de la Tille et de l'Ouche, a reçu une réponse le 2 juin 2023 du Ministère indiquant qu'un décret devrait paraître à la rentrée 2023, après examen au Conseil d'État. Depuis lors, le SBV a écrit à deux reprises au cabinet du ministre pour connaître les suites. À ce jour, il n'y a eu aucune réponse et il est impossible de savoir si la rubrique sera réintroduite ou non dans le droit et à quelle date.

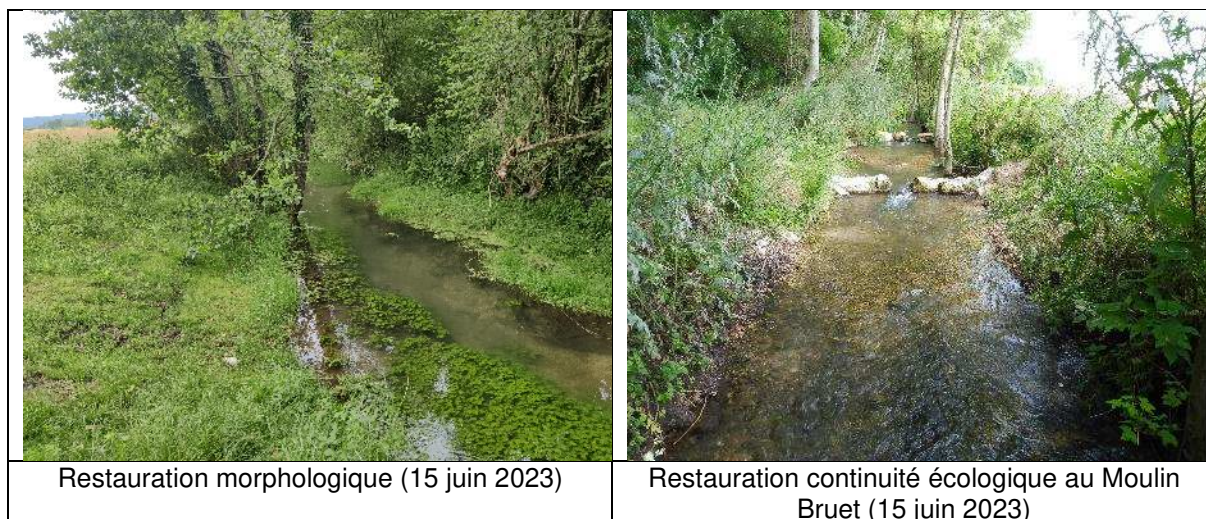
PM : Sans la réintroduction de cette rubrique, l'instruction administrative des travaux de restauration morphologique des cours d'eau a une durée moyenne de 10 mois. En 2024, il est envisagé des interventions sur la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux et Bessey-lès-Cîteaux / Izeure.

- c. Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Retour sur l'inauguration

L'inauguration s'est déroulée le jeudi 15 juin 2023 après-midi par une chaude journée. 35 personnes y ont participé : élus locaux, représentants du SBV, de la DDT, de l'AE RMC, du CR BFC, des entreprises, du BE Artelia, de la Fédération de Pêche 21, des riverains, des syndicats de rivière voisins, ...

Il y a eu des prises de parole successive de :

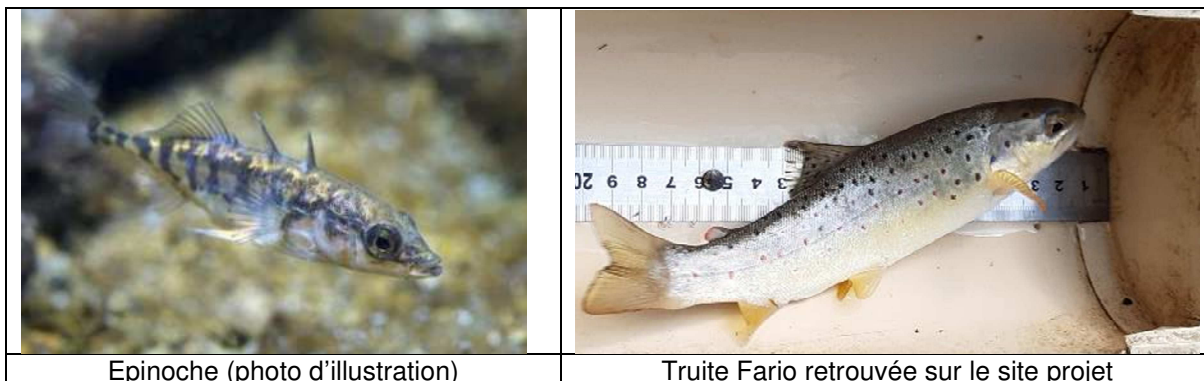
- M. Philippe RUPIN (Saulon la Rue) ;
- Mme Florence ZITO (CLE Vouge et InterCLE) ;
- M. Alain BECQUET (CRBFC) ;
- M. François ROLLIN (Directeur Régional de l'AERM&C) ;
- Et enfin de M. Jean François COLLARDOT



Qui ont été suivies d'une visite des travaux (de restaurations morphologique et de la continuité écologique sur le Moulin Bruet) et d'une présentation des esquisses des nouveaux logos (ci-avant). L'après-midi s'est terminé autour du verre de l'amitié.

Le lendemain de cette inauguration, une pêche d'inventaires a donné les résultats suivants qui sont à comparer à l'état initial réalisé en 2022 :

- Apparition de l'Épinoche
 - o Biomasse : 0 kg/ha en 2022 et 4.72 kg/ha en 2023 ;
 - o Densité : 0 individus / 1000m² en 2022 et 656.93 individus / 1000m² en 2023.
- Truite fario :
 - o Biomasse : 37.03 kg/ha en 2022 et 112.49 kg/ha en 2023, soit une augmentation d'un facteur 3 ;
 - o Densité : 113.38 individus / 1000 m² en 2022 et 360.14 individus / 1000 m² en 2023, soit une augmentation d'un facteur 3.18.



Epinoche (photo d'illustration)

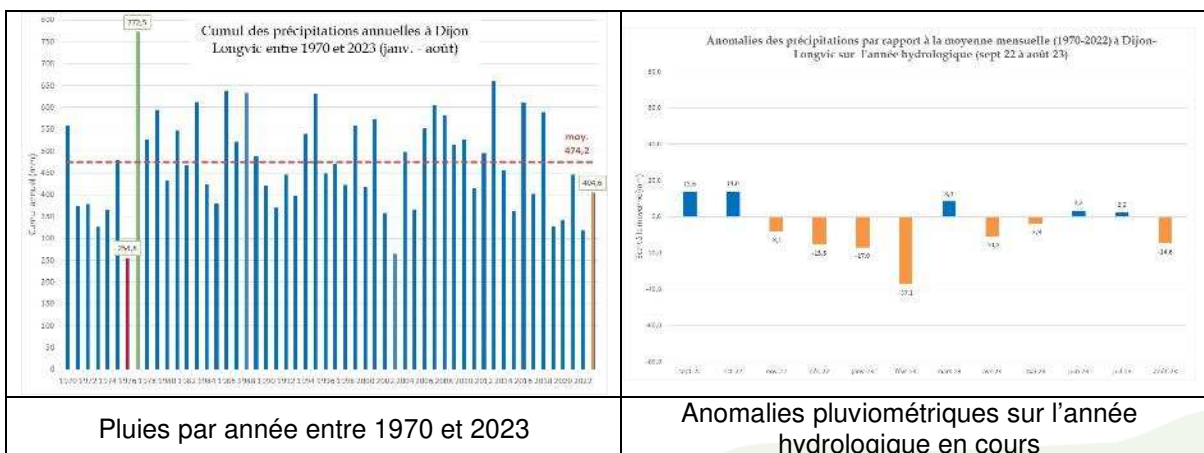
Truite Fario retrouvée sur le site projet

Le Président se félicite du retour rapide de ces espèces et souligne le fait que cela valide, sans discussion aucune, l'intérêt de les mettre en œuvre des travaux similaires sur d'autres sites. Il précise que l'ensemble des participants ont loué la qualité des travaux, notamment sur l'aspect « esthétique ». Il est à noter que M. RUPIN a précisé, lors de son discours, que les habitants de Saulon-la-Rue se sont rapidement appropriés la « nouvelle rivière » et ont exprimé un satisfecit sur la qualité du travail accompli.

d. Climatologie, piézométrie et hydrologie

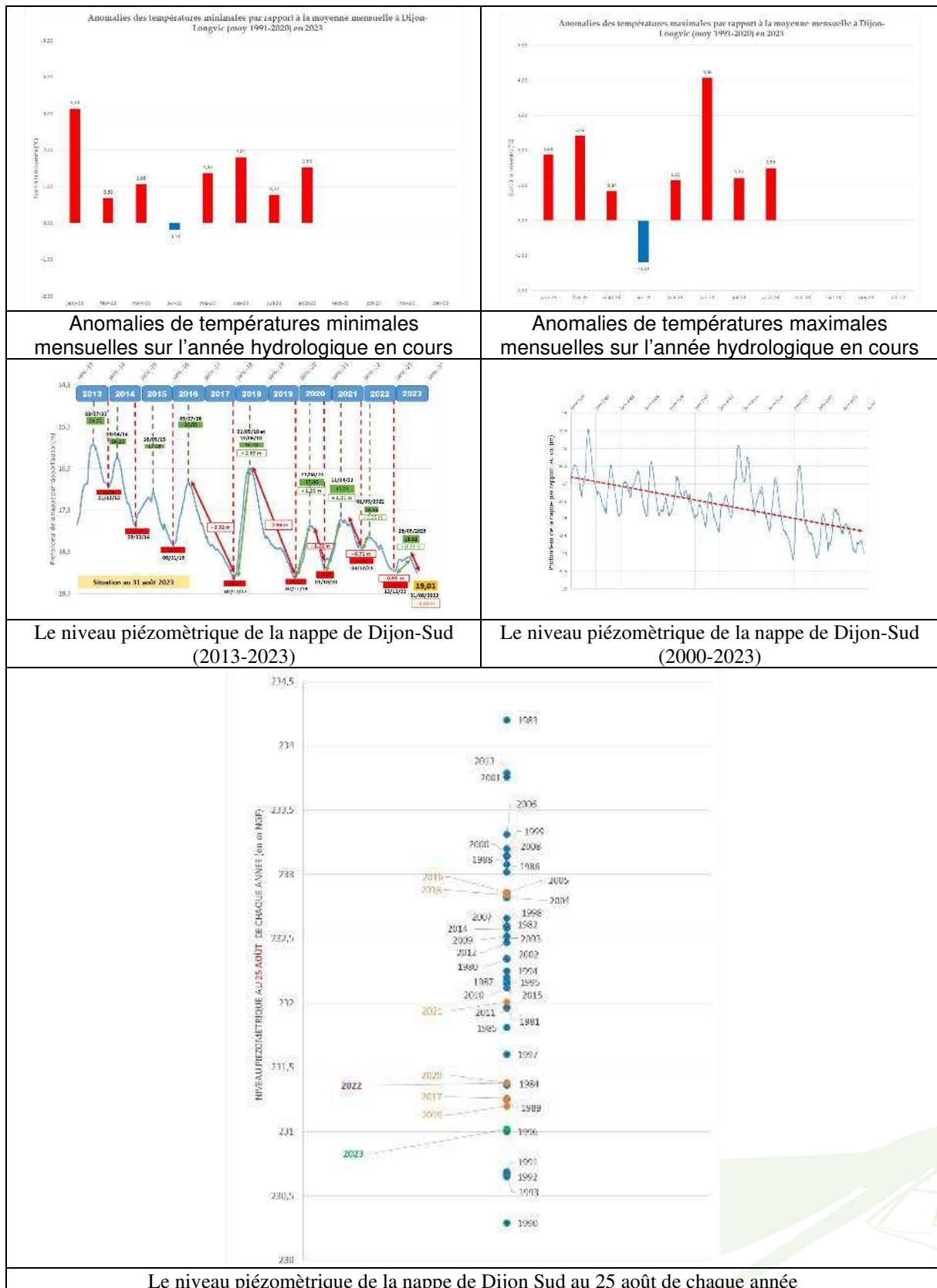
M. BOILLIN Nicolas présente les chiffres et données de l'année 2023 :

- Entre janvier et août, le déficit est de 69,6 mm (-15% par moyenne) ;
- Depuis 1970, 16 années sont plus sèches que 2023 (dont 2019, 2020 et 2022) ;
- Sur l'année hydrologique en cours (sept. 2022 – août 2023), le déficit se monte à 77,4 mm ;
- Sur la période sept. 2020 – août 2023, le déficit cumulé est de **238,8 mm** ;
- Sur les sept dernières années (2017-2023), seule l'année 2018 a été au-dessus des normales pluviométriques ;
- Les températures minimales et maximales de l'année 2023 ont été très au-dessus des normales saisonnières ;
- Les assecs ont été aussi nombreux qu'en 2022 mais plus précoces ;
- Les nappes sont toujours extrêmement basses et beaucoup plus qu'elles ne l'étaient en 2022 à la même date.



Pluies par année entre 1970 et 2023

Anomalies pluviométriques sur l'année hydrologique en cours

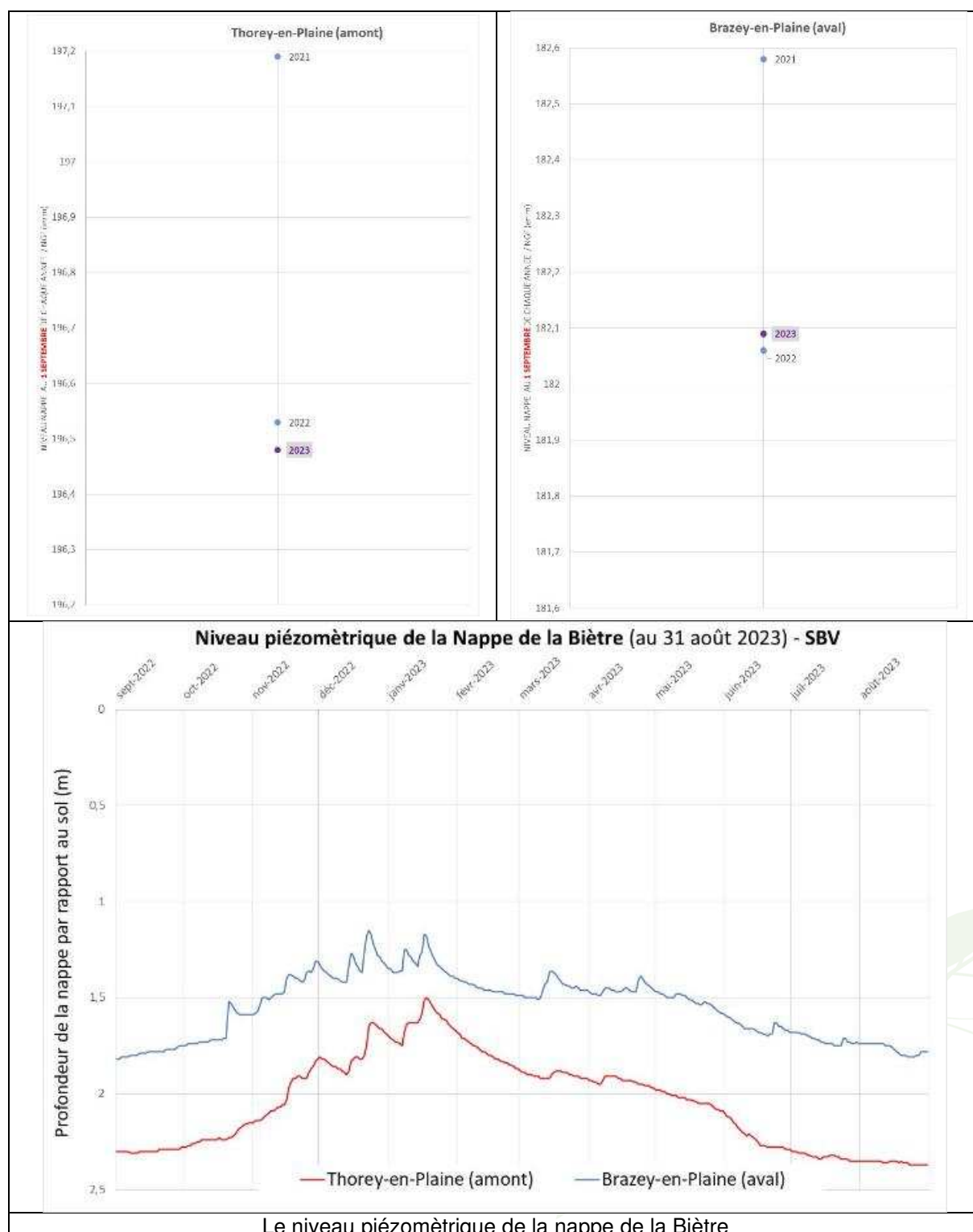


Depuis 1979, au 25 août seules 5 années sont plus basses que 2023 (années durant lesquelles les pompages étaient 2 fois plus importants qu'actuellement).

Il en résulte une situation de la Cent Fonts très critique avec un étiage estival plus revu depuis 1992. Toutefois les travaux engagés depuis 2014 (restaurations des continuités et de la morphologie) permettent à la rivière d'être résilient vis-à-vis de cette importante baisse.

M. BOILLIN rappelle que l'InterCLE a engagé plusieurs études afin de limiter la baisse de la Nappe de Dijon-Sud (Recharge Maitrisée de l'Aquifère, désimpermeabilisation, ...).

La situation de la nappe de la Bièvre est également inquiétante, comme le montre les graphiques qui suivent. M. BOILLIN Nicolas confirme que la nappe de la Bièvre est très sensible aux pluies et à leurs absences et qu'elle est très connective avec la rivière.



La Bornue à Flagey-Échezeaux	18/08/2023		La Bornue à Flagey-Échezeaux	24/08/2023	
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux			La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux		
La Boise à Broindon			La Boise à Broindon		
La Manssouze à Saint-Philibert			La Manssouze à Saint-Philibert		
La Noire Potte à Izeure			La Noire Potte à Izeure		
La Viranne à Montot			La Viranne à Montot		
La Bièvre à Marliens (lavoir)			La Bièvre à Marliens (lavoir)		
Le Ru de Brochon à Saulon la Rue			Le Ru de Brochon à Saulon la Rue		
Calcul de l'indice Étiage (note sur 10)		6,25	Calcul de l'indice Étiage (note sur 10)		4,38

Suivi des étiages et des assecs du bassin de la Vouge	
Crue	
Ecoulement visible acceptable	
Ecoulement visible faible et très faible	
Ecoulement non visible	
Assec	

Date	Indice Etiage_BV Vouge 2023
23/02/2023	10
23/03/2023	9,29
18/04/2023	10
16/05/2023	9,38
14/06/2023	6,25
28/06/2023	5,63
12/07/2023	7,50
26/07/2023	6,25
18/08/2023	6,25
24/08/2023	4,38

Suivi des étiages sur le bassin de la Vouge

Comme le montre le suivi des assecs sur 8 points du bassin, la situation s'est dégradée tout au long de l'année et très précocement, avec une chute brutale des débits en fin du mois d'août.

e. Autres informations & questions diverses

- Publication des AP des PPRNi des 19 communes du bassin, le 30 juin 2023 ;
- Participation du personnel du SBV aux journées Eco'Lions (organisateur Lions International) à Dijon, les 25 et 26 mai derniers.



- Rapport de la cour des comptes - juillet 2023 ;
- Rapport du Senat - 17 juillet 2023 ;

M. BOILLIN liste les points communs, sur le grand cycle de l'eau, aux deux rapports :

- Souhait de voir renforcer la position des syndicats de BV ;
- Souhait de voir renforcer la gouvernance par les CLE sur les bassins versants ;
- Demande de saisine des CLE ; dans les décisions d'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme ;
- Nécessité d'amplifier la mise en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (travaux morpho, continuité, restauration des ZH, désimperméabilisation, ...)

Autres points communs aux deux rapports :

- Demande d'une tarification progressive (et sociale) de l'eau potable ;
- Souhait que l'irrigation soit conditionnée à des pratiques de réduction des quantités d'eau consommées (changements des pratiques / assolements) ;
- Mise en place de PTGE

M. BOILLIN Jean Luc s'interroge sur la légitimité de la CLE vis-à-vis des décisions d'urbanisme ;

M. BOILLIN Nicolas explique qu'il s'agit ici d'extraits des rapports, mais que les deux instances insistent sur le fait qu'une CLE est indépendante de toutes considérations « politiques » et qu'à cet égard, elle pourrait plus facilement s'opposer à l'ouverture de nouvelles zones pavillonnaires, commerciales, ... si la ressource en eau potable est insuffisante ; ce qui est plus difficile pour les élus qui sont directement confrontés aux promoteurs et soumis parfois à des pressions importantes ;

M. COLLARDOT rappelle que les maîtres d'ouvrages, le plus souvent, se désintéressent des disponibilités réelles en eau potable pour les zones à aménager.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15 puis invite les membres du bureau à partager le verre de l'amitié.

